

ves et des mesures novatrices? Même si aucune banque canadienne n'a déclaré faillite depuis la Home Bank, dans les années 20, la façon dont elles s'acquittent de leurs obligations envers les Canadiens constitue une véritable faillite.

Je voudrais maintenant parler de la loi qui a été adoptée récemment en Saskatchewan. A mon avis, cela est révélateur des problèmes auxquels les banques font face aujourd'hui. D'après ce que j'ai compris, la mesure a instauré un moratoire sur les saisies pour une durée d'un an, en Saskatchewan. Les propriétaires de cette province peuvent continuer à rembourser leur prêt hypothécaire au même taux d'intérêt. A mon avis, cela devrait faire peur aux banques du Canada. Permettez-moi de vous donner un exemple sur la façon dont ces dernières s'y prennent pour recueillir les fonds qu'elles prêteront. Supposons qu'en 1978 une personne âgée ait vendu sa maison et réalisé une plus-value sur cette transaction de \$50,000. Ce monsieur va ensuite à la banque acheter un certificat de dépôt de trois ans disons à 10.5 p. 100. S'il s'était adressé à une société de fiducie, il aurait pu obtenir un certificat de garantie. Quoi qu'il en soit, la banque détient ce certificat de dépôt pendant trois ans jusqu'au 1^{er} janvier 1982, date à laquelle la législation entre en vigueur. Il va trouver son banquier en Saskatchewan et lui dit vouloir retirer ses \$50,000 pour les placer dans des obligations d'épargne du Canada à 18.5 p. 100. La banque en Saskatchewan lui dirait: «Nous n'avons pas cet argent, nous continuerons à vous servir un intérêt de 10.5 p. 100.» C'est ce qui va arriver avec ce système bancaire. Il y aura des dépositaires malheureux et on assistera à un effondrement du système si cette mesure législative est appliquée dans tout le pays. Voilà ce que les banques ne parviennent pas à comprendre et c'est pourquoi notre parti a demandé au gouvernement de faire examiner la question des bénéfices des banques et des taux d'intérêt, comme nous l'avons fait par le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. C'est ce que nous avons demandé, mais le gouvernement a refusé d'acquiescer.

● (2100)

Cet amendement est réellement nécessaire car le secteur de la petite entreprise du Canada connaît de sérieuses difficultés. Le parti progressiste conservateur a instauré le programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise. A l'origine, notre idée était intéressante et innovatrice. Nous l'avons présentée dans le budget du mois de décembre 1979. Nous avons accordé des fonds aux petites entreprises pour leur permettre de convertir les besoins en capitaux à long terme en financement à long terme à un taux d'intérêt préférentiel. Les petites entreprises qui sont le nerf de l'industrie canadienne et se trouvaient en difficulté à ce moment-là auraient pu avoir une chance. Certes, nous avons perdu, mais au mois d'avril 1980, le gouvernement libéral a repris cette idée de l'obligation pour le développement de la petite entreprise. Il a repris le même titre de programme mais non pas le même principe. De nouvelles entreprises pouvaient en bénéficier mais non pas celles qui existaient déjà. Toutefois, nous étions satisfaits, car les nouveaux projets pouvaient au moins profiter de financement. Voici ce qu'on peut lire dans une brochure du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe) au sujet de l'obligation pour le développement de la petite entreprise:

Prêts aux petites entreprises—Loi

... est une initiative fiscale destinée à réduire le coût du service des intérêts que doivent payer les petites entreprises répondant à certaines conditions... pour tenir compte du rôle important que ces dernières jouent dans l'économie canadienne et pour soutenir leur croissance et leur expansion.

A quoi cela pouvait-il servir? A acheter des terrains, à financer la recherche et le développement scientifiques au Canada, à refinancer un prêt dans la mesure où une dépense autorisée avait été effectuée ou à aider une petite entreprise en difficulté financière. Voilà à quoi le gouvernement le destinait.

Qu'en pense la Fédération canadienne des entreprises indépendantes? Elle dit que même sous sa forme amoindrie, l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise aurait aidé de 5,000 à 10,000 petites sociétés; elle aurait fourni environ 36,000 emplois directs; les dépenses fiscales brutes par emploi créé, entre 1980 et 1984, auraient été de \$5,600 pour 1980, et cela n'aurait rien coûté directement au Trésor fédéral qui, au contraire, aurait gagné 77 millions de dollars au cours de la première année du programme. Voilà ce que cette mesure aurait permis de faire. Évidemment, cela ne va pas sans problèmes. Je ne tiens pas à m'étendre sur ces derniers, mais voyons ce que le gouvernement a fait de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Dans ce budget «équitable» du 12 novembre 1981, l'obligation a été étendue aux sociétés en difficulté financière.

Une voix: C'est Ian Deans qui occupe le fauteuil maintenant.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je ne puis m'empêcher de remarquer que vous avez considérablement vieilli. Cependant, vous avez plus de cheveux que le dernier Orateur.

Une voix: Soyez un peu sérieux.

M. Lewis: Ce ne sont pas mes directives.

Ce que je vais dire va vraiment vous défriser, monsieur l'Orateur. Je regrette. Je m'efforce de vous parler avec toute la dignité qui vous revient, monsieur l'Orateur.

Par ce budget, ce que nous faisons à l'égard de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, c'est de dire aux petites entreprises...

M. Riis: Nous l'étrépons.

M. Lewis: Mon collègue néo-démocrate a raison. Je remarque un changement d'orientation de la part des néo-démocrates. Mon collègue a tout à fait raison de dire que le gouvernement a littéralement «étrépié» l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise et lui a ôté toute sa substance. Afin d'obtenir une obligation, une entreprise doit faire faillite. N'est-ce pas là une publicité extraordinaire? La prochaine brochure que fera paraître le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme portera le commentaire suivant: «Sensas! Vous pouvez obtenir une obligation pour l'expansion de la petite entreprise à condition d'être dans la dèche!» C'est ridicule. Le gouvernement ne devrait certainement pas dire aux petites entreprises que si elles veulent obtenir une garantie du gouvernement, elles doivent être au bord de la faillite ou éprouver des difficultés financières. Est-ce une chose dont le gouvernement libéral peut être fier? «Si vous êtes au bord de la faillite, nous sommes là», dit le gouvernement. Et c'est justement à cause du gouvernement que les entreprises sont au bord de la faillite. Selon moi, les banques ont tout de suite compris ce que les obligations pour l'expansion de la petite entreprise voulaient dire. Je ne vois vraiment pas comment un gérant d'une succursale bancaire au Canada pourrait téléphoner à son bureau